

# Guide de la rentrée

Année scolaire 2025-2026

Activités scolaires, périscolaires  
et extrascolaires

VILLE-BAGNOLET.FR



Bagnolet

**La Ville de Bagnolet vous souhaite  
une belle rentrée 2025 !**





# Inscriptions scolaires

Les inscriptions s'effectuent à l'Hôtel de Ville, auprès du service des Prestations municipales sur rendez-vous.

## En maternelle

L'instruction est obligatoire dès 3 ans<sup>1</sup>. Les préinscriptions pour l'année scolaire suivante s'effectuent entre janvier et mars de l'année en cours<sup>2</sup>. Durant la campagne de pré-inscription, vous avez la possibilité de déposer une demande de dérogation scolaire inter et hors secteur de la sectorisation scolaire, auprès du service des Prestations municipales, qui doit être dûment justifiée pour être acceptée.

- 1 La scolarisation est possible dès 2 ans en Toute petite section (TPS) sous réserve de l'avis de la Commission dédiée et des places disponibles.
- 2 Entre janvier et mai pour la scolarisation en Toute petite section (TPS).

## En élémentaire

Si votre enfant est inscrit dans une école publique de Bagnolet (maternelle ou élémentaire), son inscription pour l'année suivante se fera automatiquement dans l'école élémentaire de son secteur.

Vous recevrez alors une fiche d'inscription que vous devrez impérativement remettre à la direction de l'école pour que l'inscription de votre enfant soit enregistrée.

Si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école publique de Bagnolet, vous devez faire la démarche de l'inscrire auprès du service des Prestations municipales si vous souhaitez qu'il soit scolarisé dans une école publique l'année suivante.



La direction de l'Éducation est notamment en charge de la répartition des élèves en fonction de la sectorisation scolaire (à retrouver via le QR code ci-contre).

# Emploi du temps type des enfants au sein des écoles et accueils de loisirs Bagnoletais

## En maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi et vacances scolaires	
7h30 - 8h50	Accueil du matin	7h30 - 9h15 <sup>1</sup>	Accueil des enfants
8h50 - 12h	<b>Classe</b>	9h15 - 12h <sup>2</sup>	Activités de l'accueil de loisirs
12h - 13h20	Pause méridienne	12h - 13h30	Pause méridienne
13h20 - 13h30	Récréation		
13h30 - 16h30	<b>Classe</b>	13h30 - 18h30 <sup>3</sup>	Activités de l'accueil de loisirs
16h30 - 18h30	Accueil du soir <sup>3</sup>		

**1** Arrivées possibles entre 7h30 et 9h15

**2** Arrivées et départs possibles entre 11h30 et 12h et entre 13h et 13h30

**3** Départs possibles entre 17h15 et 18h30

## En élémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi et vacances scolaires	
7h30 - 8h50	Accueil du matin	7h30 - 9h15 <sup>1</sup>	Accueil des enfants
8h50 - 12h	<b>Classe</b>	9h15 - 12h <sup>2</sup>	Activités de l'accueil de loisirs
12h - 13h20	Pause méridienne	12h - 13h30	Pause méridienne
13h20 - 13h30	Récréation		
13h30 - 16h30	<b>Classe</b>	13h30 - 18h <sup>3</sup>	Activités de l'accueil de loisirs
16h30 - 18h	Étude du soir <sup>3</sup>		

**1** Arrivées possibles entre 7h30 et 9h15

**2** Arrivées et départs possibles entre 11h30 et 12h et entre 13h et 13h30

**3** L'étude se termine pour tous à 18h. Le départ entre 17h15 et 18h ne s'applique que pour les mercredis et vacances pour les élémentaires.

# Temps périscolaires et extra scolaires

## Temps périscolaires

### L'accueil du matin

La ville organise des accueils du matin regroupés au sein de plusieurs écoles de 7h30 à 8h50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### L'accueil du soir en maternelle

Il est organisé dans toutes les écoles maternelles de 16h30 à 18h30. Après le goûter fourni par les familles, les enfants participent à des activités mises en œuvre par les animateurs.

### L'étude du soir en élémentaire

Après le goûter fourni par les familles, l'étude du soir est organisée de 16h30 à 18h.

Les enfants bénéficient d'un temps pour l'exécution du travail personnel ou pour apprendre leurs leçons, avec le concours des enseignants volontaires ou des animateurs.

## Temps extrascolaires

### L'accueil de loisirs

Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les accueils de loisirs de la Ville, les mercredis et vacances scolaires.

### Le soutien scolaire

Les centres socioculturels Guy-Toffoletti, Pablo-Neruda, La Fosse-aux-Fraises, Les Coutures et Anne-Frank proposent un accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, stage de révision, etc.).



**Compte tenu des nécessités de travaux et/ou de gros entretien au sein des écoles pendant les petites et grandes vacances scolaires, les accueils de loisirs sont susceptibles de faire l'objet de regroupements dans d'autres établissements scolaires que l'établissement scolaire habituel. Dans ce cas, une information est adressée aux familles avant la fin de la période de réservation pour que l'inscription aux activités puisse être reconsidérée.**



# La pause du midi (dite pause méridienne)

## La cuisine centrale

Le service de la restauration municipale a sa propre cuisine centrale où sont fabriqués plus de 3000 repas chaque jour dans le respect des normes d'hygiène européennes. Les cantines des écoles sont ensuite desservies en liaison froide.

Plus d'un million d'euros a été investi depuis 2016 par la Ville de Bagnolet pour pérenniser sa restauration de proximité et sa cuisine centrale.

À partir de septembre 2025, le marché de fourniture des denrées alimentaires ainsi que la composition des menus seront assurés par Tables Communes, un établissement public intercommunal spécialisé dans la restauration éco-responsable, et la confection des plats sera effectuée par les agents de la Ville en stricte application des recommandations d'hygiène, de qualité et de grammage, conformément à la réglementation en vigueur.

## La commission des menus

Depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2023, une commission réunissant des élus, des représentants de parents d'élèves, les services de la Ville et le prestataire sont chargés de définir les menus préparés pour les enfants.

## L'éducation au goût

L'ambition de la restauration scolaire est d'éveiller les enfants à des goûts qu'ils ne connaissent pas forcément. Dans ce but, la cuisine centrale peut préparer des menus intégrant des ingrédients qui sortent volontairement de l'ordinaire.

## L'offre végétarienne

La loi ÉGalim a introduit l'obligation de proposer un menu végétarien par semaine dans l'ensemble de la restauration scolaire.

À Bagnolet, depuis 2021, un menu végétarien est proposé chaque jour dans toutes les écoles de la Ville.

Pour que votre enfant bénéficie de ce menu, vous devez cocher la case « Repas végétarien » lors de la réservation sur Bajo Services.

Le choix de repas classiques ou végétariens s'effectue pour 1 trimestre. Il peut donc être modifié le trimestre suivant.

### **Le Protocole d'accueil individualisé**

Le PAI a pour but de définir les aménagements nécessaires pour les élèves à besoins spécifiques comme par exemple : protocole d'urgence, régime alimentaire, prise de médicaments ou intervention médicale si besoin.

- Avec paniers repas : le PAI est mis en place à la demande de la famille, auprès du directeur de l'école que fréquente votre enfant. Il vous informera du protocole à suivre.

- Sans paniers repas : le protocole doit être rempli par le médecin spécialiste qui suit votre enfant.

Après validation du dossier, les parents peuvent alors fournir les repas et bénéficier du tarif approprié.

# Réservation des activités périscolaires et extrascolaires

Les réservations, modifications et annulations doivent être enregistrées via Bajo Services, le site web ou l'application pour smartphone « Mon Bagnolet ».

## Pendant la période scolaire

### 1 - Accueils du matin, soir et étude

Les réservations, modifications et annulations peuvent être effectuées la veille (24h ouvrées) avant le jour de l'activité pour l'accueil du matin, du soir et l'étude.

Pour l'accueil du matin, du soir ou l'étude :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi	dimanche, avant 10h
Mardi	lundi, avant 10h
Jeudi	mercredi, avant 10h
Vendredi	jeudi, avant 10h

### 2 - Pause méridienne et mercredis

Les réservations, modifications et annulations peuvent être effectuées l'avant-veille (48h ouvrées) avant le jour de l'activité pour la pause méridienne et les accueils de loisirs du mercredi, hors vacances scolaires.

Pour la pause méridienne et les mercredis :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi (pause méridienne)	jeudi précédent, avant 10h
Mardi (pause méridienne)	vendredi précédent, avant 10h
Mercredi (pause méridienne - ALSH)	lundi, avant 10h
Jeudi (pause méridienne)	mardi, avant 10h
Vendredi (pause méridienne)	mercredi, avant 10h

## L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires

Les réservations seront désormais ouvertes dès la fin de la période de vacances précédente. Les modifications ou annulations doivent et peuvent désormais être effectuées dans un délai de 15 jours avant le premier jour de l'activité.

	Dates des vacances	Je réserve à partir du	Je réserve, je modifie ou j'annule avant le :
Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025	lundi 8 septembre 2025	vendredi 3 octobre 2025
Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026	lundi 3 novembre 2025	vendredi 5 décembre 2025
Hiver	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	lundi 5 janvier 2026	vendredi 6 février 2026
Printemps	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	lundi 9 mars 2026	vendredi 3 avril 2026
Été	À partir du samedi 4 juillet 2026	lundi 4 mai 2026	vendredi 19 juin 2026



**En cas de présence non prévue d'un enfant (réservation non effectuée préalablement ou effectuée hors délais indiqués ci-dessus), un tarif majoré de 25% du coût de l'activité sera appliqué. En cas d'absence non justifiée d'un enfant alors qu'il était inscrit à une activité, celle-ci sera facturée à la famille.**



**Pour plus d'informations, retrouvez le règlement intérieur via le QR code.**

- 1 Se connecter à Bajo Services ([ville-bagnolet.fr/bajoservices](http://ville-bagnolet.fr/bajoservices)) avec vos identifiants. Si vous ne disposez pas de votre « clé enfance », rapprochez-vous du service des Prestations municipales : [service.prestation@ville-bagnolet.fr](mailto:service.prestation@ville-bagnolet.fr) - 01 49 93 60 80 (62 47 ou 66 61)



- 2 Sélectionner le nom de l'enfant pour lequel vous souhaitez réserver une activité.

- 3 Cliquer sur **Modifier une réservation**



- 4 Sélectionner l'activité



5 Cliquez sur **Commencer**



6 Cocher pour réserver

7 Pour enregistrer votre demande, cliquez sur **Aller à l'étape 2**



Vous pouvez cliquer sur **Appliquer une périodicité** si vous souhaitez réserver pour plusieurs semaines ou pour l'année.



EFFECTUER LA MÊME DEMANDE POUR :

Enfant2

Je réinscris au 14/02/2024 - Pour l'inscription d'un élève Jean-Claude - Répondre

Vous pouvez effectuer les mêmes réservations pour un autre enfant, simplement en cochant la case

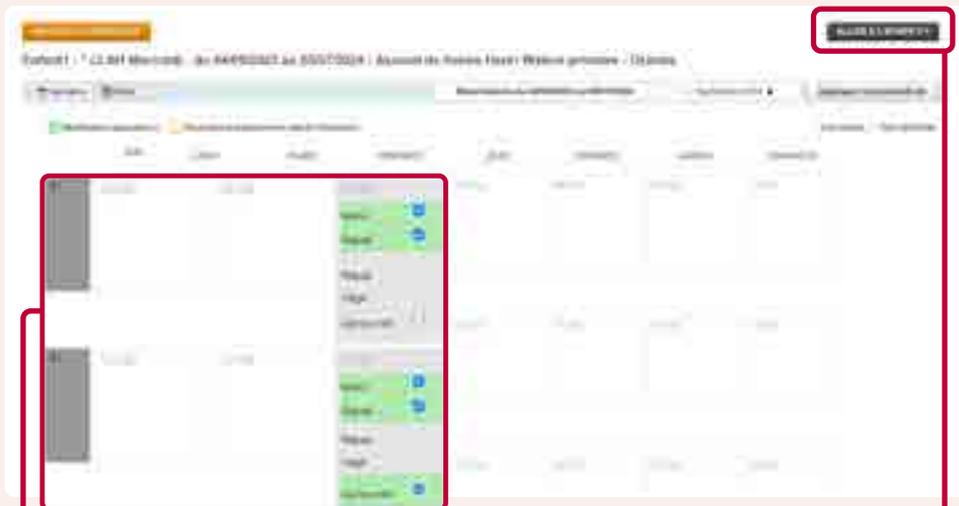
A screenshot of a web application interface for making reservations. The page title is "ENFANT2 RÉSERVATION" and the subtitle is "Enfant2 - Faire les réservations scolaires". A progress bar at the top shows three steps: 1. Sélectionner l'élève, 2. Choisir les réservations, and 3. Valider la demande. The third step is currently active. Below the progress bar, there is a section titled "RÉSERVATION" with a sub-header "Sélectionner les réservations à effectuer". There are three columns of reservation options, each with a "Sélectionner" button. A red box highlights a "Valider" button in the top right corner of the reservation section.

8 Pour valider vos réservations ou modifications, cliquez sur **Valider**

A screenshot of a confirmation page. The main heading is "NOUS AVONS BIEN ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE". Below this, there is a summary of the reservation details, including the date "14/02/2024" and the name "Jean-Claude". There are icons for a clock, a document, and a magnifying glass. At the bottom right, there is a "RETOUR À L'ACCUEIL" button.

9 Vous recevrez ensuite un e-mail de confirmation

Se connecter à Bajo Services et répéter les mêmes étapes que pour les réservations de **4** à **5**



**6** Décocher et/ou cocher  pour modifier votre réservation

**7** Pour enregistrer votre demande, cliquez sur **Étape 2**



**8** Pour valider vos réservations ou modifications, cliquez sur **Valider**

**9** Vous recevrez ensuite un e-mail de confirmation

# Tarification des activités périscolaires

La Ville de Bagnolet a mis en place un système tarifaire permettant d'adapter le tarif à chaque situation familiale en lien avec le quotient familial. Elle a ainsi défini un taux de subvention des activités strictement individualisé. Celui-ci est calculé par le service des Prestations municipales sous réserve des données qui lui sont communiquées.

Par ailleurs, les familles monoparentales bénéficient d'une demi-part supplémentaire sur présentation des justificatifs nécessaires (avis d'imposition N-1 avec la case T cochée).



**Si vous ne fournissez pas d'éléments à la Ville permettant de définir votre taux de subvention des activités individualisé, le tarif maximal sera appliqué.**

## La facturation et le paiement

La facturation est réalisée mensuellement aux alentours du 17 du mois pour l'ensemble des activités en fonction de votre taux de subvention des activités individualisé. Le règlement est à effectuer avant le 15 du mois suivant.

Les factures peuvent faire l'objet d'une contestation dans un délai de deux mois après la date d'échéance de la facture, auprès du service Caisse centralisée (voir les modalités dans le règlement intérieur).

### Les modes de paiement acceptés sont :

- le prélèvement automatique
  - le paiement en ligne par carte bancaire via Bajo Services
  - directement auprès de la Caisse centralisée à l'Hôtel de Ville :
    - en espèces (montant maximal : 300 euros)
    - par chèque
    - par carte bancaire
  - le chèque emploi service universel (CESU), au titre les seules prestations d'accueil des mercredis, petites et grandes vacances hors restauration
- Pour les centres de vacances :
- le chèque-vacances ANCV
  - les bons CAF (AVE)
  - le Pass colo

Une fois la date d'échéance passée, les factures non soldées sont transmises pour recouvrement au Trésor public.

En cas de garde alternée, sur la base du jugement et/ou du calendrier de garde qui doivent être communiqués aux services municipaux, la facturation est adressée au parent exerçant l'autorité parentale au moment de l'utilisation du service.

## Séjours de vacances

La ville propose chaque été des séjours de vacances pour les enfants et jeunes âgés de 4 à 17 ans.

Chaque année, ce sont ainsi près de 380 places qui sont proposées. Les destinations sont variées et adaptées à l'âge des enfants accueillis et se répartissent entre des destinations en France et l'accueil dans le centre de vacances municipal de l'Île d'Oléron.

L'offre de séjour est publiée en avril pour la période estivale suivante. Les familles pourront pré-inscrire leurs enfants en avril et mai et les inscriptions définitives seront finalisées en juin.



# Réussite éducative

## Le Programme de réussite éducative (PRE)

Si un enfant, dès ses 2 ans, ou un adolescent, jusqu'à 16 ans, présente des signes de fragilité et des retards scolaires, ses parents peuvent solliciter les équipes du Programme de réussite éducative (PRE) et ce, dès que des difficultés sont identifiées et influent sur le développement personnel et scolaire. Le PRE est composé d'une équipe pluridisciplinaire: une coordinatrice, trois référents de parcours et une psychologue, qui travaillent en étroite collaboration avec les autres professionnels du territoire. Ceux-ci interviennent chacun selon leur domaine de compétences auprès d'un enfant ou d'un jeune en difficulté. En se constituant en «équipe de réussite éducative», ils permettent la mise en place d'un accompagnement individualisé pour l'enfant et sa famille afin d'éviter un décrochage scolaire.

**Radka Petkova**, référente de parcours  
Collège Georges-Politzer, écoles  
Jules-Ferry, Joliot-Curie, Henri-  
Barbusse et Francine-Fromond  
01 49 93 64 22 / 06 25 42 00 32  
radka.petkova@ville-bagnolet.fr

**Sofia Castro**, référente de parcours  
Écoles Paul-Vaillant-Couturier, Henri-  
Barbusse, Paul-Langevin et Capsulerie  
01 49 93 64 94 / 06 09 94 83 58  
sofia.castro@ville-bagnolet.fr

**Nevena Jordanova**,  
référente de parcours  
Collège Travail, écoles Jean-Jaurès,  
Eugénie-Cotton, Travail, Henri-Wallon,  
Jules-Verne et Jacqueline-Chonavel

01 49 93 67 71 / 06 24 56 19 83  
nevena.yordanova@ville-bagnolet.fr

**Julie Hanquet**, coordinatrice du PRE  
01 49 93 60 03 / 06 29 39 46 74  
julie.hanquet@ville-bagnolet.fr

**Angélique Jouie**, secrétaire  
01 49 93 66 10  
angelique.jouie@ville-bagnolet.fr

**Anastasia Vlasik**, psychologue  
01 49 93 66 10  
anastasia.vlasik@ville-bagnolet.fr

## Accueil des élèves en situation de handicap

Dans le cadre de l'école inclusive, la Ville accueille dans ses écoles et ses centres de loisirs les enfants en situation de handicap. Afin que ces enfants puissent participer au mieux aux activités proposées, des animatrices et animateurs leurs sont dévolus en fonction de l'analyse des besoins spécifiques permettant d'ajuster au mieux le soutien nécessaire.

# Lutte contre le harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire est un véritable fléau qui touche les écoles de la République sans distinction. Décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, conduites autodestructrices voire suicidaires, les conséquences de ce fléau sont multiples et la Ville de Bagnolet souhaite garantir à chaque enfant une scolarité épanouissante, dans un cadre sécurisé et respectueux.

## Une approche pédagogique et artistique dès l'école primaire

Dans le cadre du mois national de lutte contre le harcèlement scolaire, 180 élèves de CE2, CM1 et CM2 ont assisté au spectacle *La Traversée* au théâtre des Malassis, abordant de manière poétique le thème du harcèlement.

Un partenariat avec le théâtre La Véranda a également permis d'organiser des ateliers pour des classes de CM1 :

- improvisation et mises en situation,
- écriture et mise en jeu de récits d'élèves,
- séances parents-enfants pour encourager le dialogue familial.

## Une application numérique pour sensibiliser

La Ville a déployé une web-application accessible par QR code, développée avec Living Page, qui propose :

- définitions et conseils,
- ressources et contacts utiles,
- outil d'auto-évaluation,
- contenus pédagogiques.

Les QR codes seront diffusés dans les écoles, structures culturelles, sportives, de santé et dans le guide de rentrée.



# À Bagnolet, tous mobilisés contre le harcèlement !



**3020**

Numéro dédié **aux enfants victimes de harcèlement**, gratuit depuis tous les téléphones. Il propose écoute, conseille et oriente, du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h, sauf les jours fériés.



**0 800 600 790**

Ligne téléphonique académique. **Chaque académie dispose d'un numéro de signalement** des situations de harcèlement. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, appel gratuit depuis un poste fixe.



**Kolibri**

Application Kolibri de l'association Marion la Main Tendue. Application **pour venir en aide aux enfants harcelés ou cyberharcelés** à l'école permet à l'enfant d'indiquer ses émotions et aux parents, **via un QR Code** sur le téléphone de leur enfant, de suivre les évolutions de celles-ci. En cas d'émotions négatives répétées, le parent peut ainsi initier très rapidement un dialogue avec l'enfant pour comprendre pourquoi, accessible 7j/7, 24h/24.



À l'initiative de la mission pour l'Égalité femmes-hommes et de la Lutte contre les discriminations, retrouvez l'ensemble de ces numéros via la web application en flashant ce QR Code



**3018**

Application mobile / **signalement par tchat** des situations à risque, notamment dans le milieu scolaire. Ces signalements sont ensuite **transmis aux réseaux sociaux** pour qu'ils suppriment les contenus en cause ou à la plateforme Pharos, le portail officiel de signalements de contenus illicites sur internet, pour les cas les plus graves, accessible 7j/7, 24h/24.

En cas de cyberharcèlement, 100% anonyme, gratuit et confidentiel. Les écoutants peuvent obtenir **le retrait rapide de contenus compromettants** sur les réseaux sociaux, notamment dans des situations de chantage, de 9h à 23h, 7j/7.



**3114**

**Plateforme de prévention du suicide**. Accompagnement téléphonique par des professionnels du soins, infirmiers ou psychologues spécifiquement formés sur cette thématique. Numéro gratuit accessible 7j/7, 24h/24.

VILLE-BAGNOLET.FR



# L'école : une compétence partagée

## L'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale est chargé de la gestion des programmes d'enseignement ainsi que du personnel enseignant et de direction des écoles.

La direction de l'école est responsable du bon fonctionnement et de la sécurité de l'établissement ainsi que du respect du règlement.

Les professeurs des écoles assurent les enseignements, tandis que des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires peuvent intervenir pour soutenir les enfants.

## La Ville de Bagnolet

Elle est responsable de la construction, des travaux et de l'entretien des écoles du premiers 1<sup>er</sup> degré.

Elle organise la restauration scolaire ainsi que les activités périscolaires et extrascolaires telles que les accueils de loisirs, les accueils du matin et du soir, ainsi que les études du soir.

La Ville accorde des crédits et des subventions de fonctionnement aux écoles pour les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et informatique. Le budget de la Caisse des écoles provient principalement d'une subvention allouée par la Ville. Chaque année, un appel à cotisation est lancé auprès des familles afin de collecter des fonds pour aider au financement de projets éducatifs, des classes découvertes et du projet d'école.

La Ville assure également le recrutement et la gestion des Agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des Agents techniques des écoles (ATE). Les ATSEM apportent leur aide aux équipes enseignantes pour les activités pédagogiques et l'hygiène des enfants en maternelle (toute petite section, petite section et moyenne section). Ils sont également responsables de l'entretien des classes, des dortoirs et du matériel scolaire.

Les Agents techniques des écoles (ATE) sont, quant à eux, chargés de l'entretien des locaux des écoles.

## Fournitures scolaires

La Ville de Bagnolet offre à tous les enfants des fournitures scolaires pour la rentrée 2025.

Pour vous aider à aborder plus sereinement la prochaine rentrée des classes, souvent synonyme d'importantes dépenses en matière de fournitures scolaires, la Ville de Bagnolet réaffirme son engagement en augmentant la dotation pour les fournitures scolaires commandées par les enseignants, passant ainsi de 6 € à 12 €, soit un total de 48,50 € par enfant, pour un budget total de 136 000 €.

Seuls le cartable et la trousse resteront à votre charge.



# Annuaire des écoles maternelles

## École Henri-Barbusse

 **Maternelle**  
3-5, rue Camelinat  
Mme Aude Rassemusse  
ce.0930422d@ac-creteil.fr  
01 43 62 63 49

## École Capsulerie

 **Maternelle**  
11, rue Désiré-Vienot  
Mme Sanela Ibisevic  
ce.0931502c@ac-creteil.fr  
01 49 93 09 40

## École Jules-Ferry

 **Maternelle**  
33, rue Paul-Bert  
Mme Fatima Chabani  
ce.0930478p@ac-creteil.fr  
01 56 93 36 69

## École Francine-Fromond

 **Maternelle**  
8/10, rue Charles-Graindorge  
Mme Rakotonanahary  
ce.0930427j@ac-creteil.fr  
01 41 63 21 05

## École Jean-Jaurès

 **Maternelle**  
43, rue Anatole-France  
M. Yannick Planchon  
ce.0930407m@ac-creteil.fr  
01 41 58 18 49

## École Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie

 **Maternelle**  
78, avenue de la Dhuy  
Mme Lucile Santaniello  
ce.0930454n@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 10

## École Paul-Langevin

 **Maternelle**  
68, rue Robespierre  
Mme Nathalie Ansel  
ce.0930512b@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 21

## École Jacqueline-Chonavel (ex « Pêche-d'Or »)

 **Maternelle**  
17, rue Raymond-Lefebvre  
Mme Catherine Bonzi  
ce.0930502r@ac-creteil.fr  
Numéro en cours d'attribution

## École Travail

 **Maternelle**  
4, rue Girardot  
Mme Estelle Thieffin  
ce.0931179b@ac-creteil.fr  
01 48 97 34 72

## École Henri-Wallon

 **Maternelle**  
18, rue Raymond-Lefebvre  
M. Olivier Chaumontel  
ce.0930565j@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 97

# Annuaire des écoles élémentaires

---

## École Henri-Barbusse

 **Élémentaire**  
66, rue Lénine  
Mme Karine Lelouch  
ce.0930227s@ac-creteil.fr  
01 41 63 27 11

---

## École Paul-Langevin

 **Élémentaire**  
74, avenue de la République  
Mme Marion Rives  
ce.0930397b@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 21

---

## École Eugénie-Cotton

 **Élémentaire**  
115/123, rue Pierre-et-Marie-Curie  
Mme Galith Zeisler  
ce.0931245y@ac-creteil.fr  
01 43 63 49 10

---

## École Paul-Vaillant-Couturier

 **Élémentaire**  
64, rue Lénine  
Mme Viviane Vonkorad  
ce.0930344U@ac-creteil.fr  
01 43 62 79 56

---

## École Jules-Ferry

 **Élémentaire**  
36, rue Jules-Ferry  
M. David Larcher  
ce.0930207v@ac-creteil.fr  
01 56 93 36 68

---

## École Jules-Verne

 **Élémentaire**  
58, rue Pierre-et-Marie-Curie  
Mme Marie-Claire Raison  
ce.0930559c@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 96

---

## École Jean-Jaurès

 **Élémentaire**  
91, rue Louise-Michel  
M. Vincent Meneux  
ce.0930335j@ac-creteil.fr  
01 41 58 18 50

---

## École Henri-Wallon

 **Élémentaire**  
48, rue Pierre-et-Marie-Curie  
Mme Dominique Durieux  
ce.0930378f@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 95

---

## École Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie

 **Élémentaire**  
78, avenue de la Dhuis  
Mme Pascale Levy-Bouanat  
ce.0930169d@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 10



# Annuaire des accueils de loisirs

## École Henri-Barbusse

**20 Maternelle**  
3-5, rue Camélinat  
Mme Khelidja Ben Abdallah  
khelidja.aitabdella@ville-bagnolet.fr  
06 09 94 83 60

**21 Élémentaire**  
64, rue Lénine  
M. David Bertin  
david.bertin@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 50 64

## École Jules-Ferry

**22 Maternelle**  
33, rue Paul-Bert  
Mme Lynda Kartout  
lynda.kartout@ville-bagnolet.fr  
06 17 18 54 21

**23 Élémentaire**  
36, rue Jules-Ferry  
Mme Nadjet Fouzar  
nadjet.fouzar@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 61 80

## École Francine-Fromond

**24 Maternelle**  
8-10, rue Charles-Graindorge  
Mme Jessica Alberici  
jessica.alberici@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 54 05

## École Jean-Jaurès

**25 Maternelle**  
43, rue Anatole-France  
En cours d'affectation

**26 Élémentaire**  
91, rue Louise-Michel  
Mme Linda GARRALI  
linda.garrali@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 00 52

## École Joliot-Curie

**27 Maternelle**  
78, avenue de la Dhuy  
Mme Aziza Sebouai  
aziza.sebouai@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 11 03

**28 Élémentaire**  
78, avenue de la Dhuy  
M. Joël Kakule  
joel.kakule@ville-bagnolet.fr  
06 09 94 83 87

## École Paul-Langevin

**29 Maternelle**  
68, rue Robespierre  
Mme Nora Aid  
nora.aid@ville-bagnolet.fr  
0609083924

**30 Élémentaire**  
74, avenue de la République  
M. Omar Khabouze  
omar.khabouze@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 08 25

## École Jacqueline-Chonavel

**31 Maternelle**  
17, rue Raymond-Lefebvre  
M. Malek Aouina  
malek.aouina@ville-bagnolet.fr  
0609083208  
07 70 16 48 02

## École Henri-Wallon

**32 Maternelle**  
48, rue Pierre-et-Marie-Curie  
Mme Katia Pelmar  
katia.pelmar@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 32 08

**33 Élémentaire**  
48, rue Pierre-et-Marie-Curie  
Mme Elisabeth Da Guia  
elisabeth.daguia@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 19 83



# MON MÉMO

## Réservation des activités périscolaires et extrascolaires

### Pendant la période scolaire

#### 1 - Accueils du matin, soir et étude

Pour l'accueil du matin, du soir ou l'étude :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi	dimanche, avant 10h
Mardi	lundi, avant 10h
Jeudi	mercredi, avant 10h
Vendredi	jeudi, avant 10h

#### 2 - Pause méridienne et mercredis

Pour la pause méridienne et les mercredis :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi (pause méridienne)	jeudi précédent, avant 10h
Mardi (pause méridienne)	vendredi précédent, avant 10h
Mercredi (pause méridienne - ALSH)	lundi, avant 10h
Jeudi (pause méridienne)	mardi, avant 10h
Vendredi (pause méridienne)	mercredi, avant 10h

### L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires

	Dates des vacances	Je réserve à partir du	Je réserve, je modifie ou j'annule avant le :
Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025	lundi 8 septembre 2025	vendredi 3 octobre 2025
Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026	lundi 3 novembre 2025	vendredi 5 décembre 2025
Hiver	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	lundi 5 janvier 2026	vendredi 6 février 2026
Printemps	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	lundi 9 mars 2026	vendredi 3 avril 2026
Été	À partir du samedi 4 juillet 2026	lundi 4 mai 2026	vendredi 19 juin 2026



**Hôtel de Ville de Bagnolet**

Place Salvador-Allende - 93170 Bagnolet

01 49 93 60 00

-

**Direction des Relations usagers**

[service.prestation@ville-bagnolet.fr](mailto:service.prestation@ville-bagnolet.fr)

01 49 93 60 80 (62 47 ou 66 61)

-

**Direction de l'Éducation et de l'Enfance**

[education@ville-bagnolet.fr](mailto:education@ville-bagnolet.fr)

01 49 93 60 32